

Compte-rendu du 1^{er} Comité de Pilotage PCAET

22 mai 2018

Salle Séguier, Charenton-le-Pont

VINCENNES	Eric BENSOUSSAN	Conseiller Territorial
NOGENT-SUR-MARNE	Philippe PERREIRA	Adjoint au Maire
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	Chrysis CAPORAL	Conseillère Territoriale
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	Françoise HEUILLARD	Chargée de mission Environnement
LE PERREUX-SUR-MARNE	Thierry GUIVARCH	Responsable du service Bâtiments
BRY-SUR-MARNE	Frédéric RAVIER	Directeur Général des Services
VILLIERS-SUR-MARNE	Jean-Philippe BEGAT Gaëlle ALBASINI	Conseiller Territorial Cheffe du service Environnement
CHARENTON-LE-PONT	Marie-Hélène MAGNE Didier SIRE	Vice-Présidente du Territoire en charge du PCAET Directeur Général des Services
SAINT-MANDE	Florence CROCHETON	Conseillère Territoriale
SAINT-MAURICE	Alain GUETROT	1 ^{er} Adjoint au Maire
FONTENAY-SOUS-BOIS	Fabienne BIHNER Constance GUILLOTTE Fabienne BEAUDU	Adjointe au Maire Chargée de mission Développement Durable Directrice du Développement Durable
MAISONS-ALFORT	Marie-France PARRAIN Jean-Luc CADEDDU Guillaume MARTIN	Conseillère Territoriale Conseiller Territorial Directeur Adjoint Urbanisme
CAUE 94	Quentin COURTIER Richard WISSLER	Animateur Territorial PCAET Responsable de l'Agence de l'Energie
PARIS EST MARNE&BOIS	Pia KONITZ Sandra DE SOUSA Robin SAINT-MARC	Chargée de mission du DGS Chargée de mission PCAET Stagiaire PCAET
AIRPARIF	Cécile HONORE Anne-Laure BENOIT	Responsable du service Etudes Ingénieur Partenariats Territoriaux
DRIEE	Patrick FAVE	Chargé de mission PCAET

Ouverture de la séance à 19 h00 par la Présidente du Comité de Pilotage, Marie-Hélène Magne.

Pour rappel, l'ordre du jour concerne la présentation du diagnostic territorial, les points d'actualité relatifs à notre territoire et un point d'étape sur le calendrier du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

A travers quelques mots d'introduction, Marie-Hélène Magne rappelle le contexte général et le cadre réglementaire de la mise en œuvre de notre PCAET, qui s'inscrit dans les objectifs du PCAEM (Plan Climat Air Energie Métropolitain). Elle expose également les actions déjà menées par le Territoire, notamment en matière de collecte, tri et traitement des déchets. De plus, elle rappelle le rôle de ce Comité de Pilotage ainsi que les objectifs partagés des 13 communes pour ce PCAET, qui s'appuiera pour son plan d'actions sur celles déjà mises en place à l'échelle communale.

Pour compléter nos réflexions, les services de l'Etat sont représentés, par Patrick FAVE de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie), pour faire un point sur les collaborations envisageables entre l'Etat et les collectivités et présenter la feuille de route de l'Etat pour la qualité de l'air. Notre partenaire Airparif, représenté par Anne-Laure Benoît et Cécile Honoré, est à nos côtés pour répondre et nous éclairer si besoin sur les données fournies. Ils nous présenteront également le projet d'envergure qu'ils ont mené, intitulé « prenons notre air en main ».

1. Présentation du diagnostic territorial (cf. document PP joint)

Cette présentation est faite par Quentin Courtier, animateur territorial sur le PCAET au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) du Val-de-Marne.

Comme l'a souligné Marie-Hélène Magne lors de son introduction, les 4 phases du PCAET sont la phase de diagnostic, la phase de stratégie, la mise en œuvre du plan d'actions et le suivi et l'évaluation du plan. Le Territoire achève donc sa 1ère phase et est réuni en Comité de Pilotage pour en présenter les résultats.

➤ Empreinte Carbone du Territoire (cf. document PP joint : partie 1)

Didier Sire, à la suite de la présentation des résultats présentés par le CAUE, demande pourquoi notre Territoire se situe au-dessus de la moyenne métropolitaine en matière d'émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) par habitant. Il est certes traversé par des autoroutes, mais ni plus ni moins que les autres territoires de la MGP (Métropole du Grand Paris). En ce sens, il propose que nous puissions comparer nos résultats à ceux des autres Territoires. Cécile Honoré précise que les résultats obtenus en matière d'émissions de GES sont en fonction de la densité de population, et que plus on s'éloigne de Paris, plus les résultats seront élevés.

Quentin Courtier précise que nous présentons ici des données 2012, dernières données officielles, mais que celles de 2015 devraient nous être fournies prochainement. De plus, ces résultats seront complétés par un BEGES (Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre) sur le patrimoine et les compétences du Territoire.

➤ **Profil énergétique du Territoire (cf. document PP joint : partie 2)**

Alain Guetrot, au vu des résultats présentés, s'interroge sur les unités de mesure utilisées et souhaite savoir s'il s'agit de kilowattheure physiques et non pondérés. Quentin Courtier lui répond que l'énergie mesurée correspond à l'énergie finale consommée dans les logements et dans les structures et qu'aucun coefficient multiplicateur n'a été utilisé pour ces calculs. Les kilowattheures correspondent donc à l'énergie réelle consommée (hors transports). Monsieur Patrick Favé relève ce point et nous demande pourquoi les consommations énergétiques liées au transport n'ont pas été intégrées et nous confirme que le cadre réglementaire l'exige. Cécile Honoré nous informe qu'Airparif les tient à notre disposition et s'engage à nous les fournir dès que possible.

➤ **Qualité de l'air ParisEstMarne&Bois (cf. document PP joint : partie 3)**

Après avoir présenté les résultats de diagnostic sur la qualité de l'air, Quentin Courtier précise une nouvelle fois que les données datent de 2012 et que celles de 2015 devraient être disponibles dans les semaines à venir. Cependant, Cécile Honoré insiste sur le fait que même avec les données de 2015, les évolutions (entre 2012 et 2015) seraient quasi nulles et que la tendance générale resterait inchangée.

Marie-France Parrain souligne que les données sont alarmistes, et qu'il serait intéressant de les comparer aux autres territoires. Il faut faire preuve de prudence dans l'utilisation des données et dans la communication que l'on en fait. Elles ne peuvent être publiées sans une pédagogie auprès des citoyens en amont. Les données sont donc à manier avec précaution. Il faudrait expliquer pourquoi les données à Maisons-Alfort sont comme cela, et notamment expliquer la spécificité industrielle de la ville liée à la présence de deux grosses industries sur son territoire. Cécile Honoré rebondit et informe que toutes les données sont publiques et mises à disposition sur le site internet d'Airparif. N'importe quel citoyen peut entrer le code postal de sa ville et consulter les données s'y afférant.

Françoise Heuillard répond que Les données permettent de repérer les zones de points noirs sur un territoire et ainsi pouvoir agir. Fabienne Bihner ajoute qu'elle ne voit pas l'intérêt d'une comparaison avec les autres territoires. La situation est définie et il faut agir en conséquent, quelles que soient celles des autres territoires. Didier Sire précise que la comparaison pourrait avoir un sens pour identifier les gisements (là où l'on peut agir).

Marie-Hélène Magne conclut en insistant sur le fait que le diagnostic est un état des lieux ne visant pas à cibler « les bons ou mauvais élèves ». Elle précise que la communication portera sur les actions qui seront portées et menées par le Territoire, leur évaluation et leur efficacité. C'est ainsi que le PCAET et l'action des 13 villes pourront être valorisés.

Jean-Philippe Begat se réfère à l'article du monde du 17 mai (« pollution de l'air : Bruxelles renvoie la France devant la cour de justice de l'Union Européenne ») pour insister sur l'urgence avec laquelle nous devons agir et l'enjeu de santé publique auquel nous sommes confrontés. Il indique qu'il faut certes s'atteler à réduire des émissions de polluants mais qu'il faut également agir sur les effets que génèrent cette pollution.

➤ **Nuisances liées au bruit sur le Territoire (cf. document PP joint : partie 4)**

Une fois les cartes du bruit du Territoire présentées, Quentin Courtier précise qu'elles devraient être complétées par une cartographie des « zones calmes ». Nous attendons un retour de Bruitparif sur le sujet.

Chrysis Caporal remarque qu'un tronçon de l'A4 semble moins impacté par les nuisances sonores et indique qu'il pourrait correspondre à la partie enterrée sur laquelle la vitesse a été réduite à 90km/h. Marie-Hélène Magne ajoute qu'une grande partie de l'A4 est limitée à 90km/h, au moins entre Paris et Noisy-le-Grand (à la sortie du tunnel de Champigny). De plus, elle souligne qu'une mise à jour des cartes du bruit est en cours et qu'elle devrait intégrer les 1^{er} résultats des revêtements anti bruit récemment installés à l'été 2017) sur l'A4 au niveau de Charenton-le-Pont et Joinville-le-Pont (les données présentées datant de 2016).

Jean-Philippe Bégat s'interroge sur le fait qu'une forte nuisance sonore existe au niveau de la commune de Villiers-sur-Marne mais qu'elle n'ait que peu d'impacts sur les habitants. Quentin Courtier lui répond que les résultats sont ramenés au nombre de personnes impactées.

➤ **Vulnérabilité du Territoire aux effets du changement climatique (cf. document PP joint : partie 5)**

En fin de présentation de la vulnérabilité de notre Territoire face au changement climatique, Jean-Luc Cadeddu souhaite obtenir une précision sur les sols argileux et les impacts que cela engendre pour les habitants. Richard Wissler lui répond qu'il y a un risque fort en haut des Côteaux, la couche d'argile faisant des rétentions et provoquant des mouvements, donc des fissures sur les bâtiments non adaptés. Il faut par conséquent prendre ces aspects en compte d'un point de vue technique lors des phases de conception des bâtiments. Aujourd'hui on peut constater que même si ces questions sont intégrées dans les programmes neufs, quelques années après leur construction des fissures apparaissent. Jean-Luc Cadeddu souhaite connaître les villes les plus impactées par ce phénomène sur notre Territoire. Richard Wissler cite le haut de Fontenay-sous-Bois, la partie haute de Champigny-sur-Marne et une partie de Bry-sur-Marne et Villiers-sur-Marne. Fabienne Beaudu, Directrice du Développement Durable à Fontenay-sous-Bois, ajoute que les pouvoirs publics pourraient se saisir de ce sujet et agir au niveau du droit des sols et de leurs services urbanisme respectifs, notamment à travers de l'information. Jean-Luc Cadeddu se demande si les assurances interviennent lorsque des dégâts sont dus à ce phénomène. Jean-Philippe Bégat lui répond que oui lorsque l'état de catastrophe naturel est reconnu par les services de l'Etat, ce qui est de plus en plus souvent le cas. Il insiste également sur la difficulté que rencontre sa commune à trouver de bons géologues et précise que cela est de plus en plus rare.

Philippe Pereira souhaite rebondir sur l'analyse SWOT (Forces / Faiblesses / Opportunités / Menaces) proposée en fin de présentation du diagnostic en précisant qu'il trouve celle-ci très intéressante, du fait que certaines de nos forces peuvent s'avérer devenir dans certaines circonstances des menaces, et qu'il nous faudra être vigilant sur ces points. D'où l'intérêt de les identifier en 1^{er} lieu. Il en conclue donc que même si notre Territoire peut être considéré comme privilégié, de par sa situation et la qualité du cadre de vie qu'il propose à ses habitants, nous sommes tout de même sujets à notre environnement et nos alentours. Notre marge de manœuvre est de ce fait compliquée. Mais considérant l'importance de notre tâche aucune action n'est vaine.

Chrysis Caporal se demande si nous pourrions envisager au niveau du Territoire une indemnité kilométrique vélo. Marie-Hélène Magne lui répond que l'idée est tout à fait pertinente mais qu'il est encore un peu tôt à ce stade du PCAET pour évoquer les actions à mettre en place. Elle rappelle que la phase d'élaboration du plan d'actions débutera à l'automne.

2. Points d'actualité

➤ Intervention de la DRIEE (cf. documents joints)

Patrick Favé nous propose pour cette intervention un rappel règlementaire sur l'élaboration des PCAET et une présentation de la feuille de route de l'Etat sur la qualité de l'air.

Il nous rappelle dans un 1^{er} temps l'articulation des PCAET avec les autres documents stratégiques nationaux, régionaux et intercommunaux, pour que nous puissions bien prendre conscience de l'importance du rôle des PCAET. En effet, ils servent de base à l'élaboration de nombreux autres plans stratégiques (PPA, SRCAE, PDUiF, PLUi...) et incarnent la déclinaison locale des enjeux Climat Air et Energie internationaux, nationaux et régionaux. Par conséquent, il insiste sur responsabilité qui est la nôtre en la matière. Il souhaite également préciser que le fait de réaliser un PCAET est l'occasion de commencer à réfléchir et à construire son projet de Territoire (ou à l'améliorer s'il en existe déjà un).

De plus, d'un point de vue règlementaire, il insiste sur l'importance de la concertation et de la co-construction avec les acteurs du Territoire lors de l'élaboration d'un PCAET. Il nous confirme la période de consultation du plan par le public, obligatoire et prévue par la loi, d'une durée minimum d'un mois.

Pour terminer son intervention, Patrick Favé revient sur la feuille de route de l'Etat sur la qualité de l'air, en rappelant la menace qui pèse sur la France au niveau de l'Union de Européenne quant au non-respect des normes de qualité de l'air, et le rôle des collectivités territoriales pour les atteindre. Il présente donc les différents défis identifiés par l'Etat pour améliorer la qualité de l'air et les actions mises en place par les collectivités territoriales pour y répondre.

➤ Intervention d'Airparif (cf. documents joints)

→ Point d'actualité sur les ZBE (Zones à Basse Emission)

Pour faire suite à l'intervention de Patrick Favé, Cécile Honoré prend la parole pour nous éclairer sur les ZBE (dispositif mis en avant dans la feuille de route de l'Etat pour la qualité de l'air). Elle revient donc sur l'historique de la mise en place des ZBE, leur définition, leur objectif et leur fonctionnement.

Tout d'abord, elle précise que ZBE est le dernier acronyme utilisé pour ce dispositif visant à diminuer les impacts du trafic routier sur la qualité de l'air en accélérant le processus de renouvellement du parc technologique. Connues auparavant sous le nom de ZAPA (Zones d'Actions Prioritaires pour la qualité de l'Air) ou encore plus récemment ZCR (Zones à Circulation Restreinte), ces zones s'appuient sur un classement des véhicules en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques. Le terme de ZBE a été créé pour une plus grande cohérence sur un plan européen où l'on parle de LEZ (Low Emission Zone). Il en existe aujourd'hui 200 recensées en Europe. Ces zones ne visent pas à interdire les véhicules mais à promouvoir leur renouvellement. Le dispositif s'appuie sur une classification « CRIT'AIR » avec des classements au niveau national. Pour rappel, il n'en existe qu'une en France, mise en place par la ville de Paris.

Les 1^{ères} études sur les impacts socio-économiques d'une ZBE ont été menées il y a quelques années, conjointement par Airparif et l'ADEME, et ont été affinées avec le temps, en faisant notamment un focus sur 8 territoires prédéfinis. Depuis, la ville de Paris a mis en place une ZBE, basée sur l'interdiction des véhicules classés CRIT'AIR 4.

Aujourd'hui, des réflexions sont engagées, notamment par la MGP, pour élargir la ZBE parisienne dans une zone intra-A86. Ces études s'inscrivent dans l'appel à projet lancé par l'Etat « Villes Respirables en 5 ans » dont la MGP est lauréate. L'Etat, par cet appel à projet, s'est engagé à verser une subvention aux collectivités territoriales menant des travaux de préfiguration sur la création d'une ZBE. Des groupes de travail viennent d'être mis en place par la MGP et un Comité de Pilotage est prévu sur ce sujet au mois de juin.

→ **Présentation du projet «Lycéens, collégiens, prenons notre air en main »**

Airparif a souhaité nous présenter le projet «Lycéens, collégiens, prenons notre air en main », mené en partenariat avec la DRIEE et les services de l'Education Nationale notamment. Une vingtaine d'établissements franciliens, collèges et lycées, sont impliqués dans ce projet. Au sein de chacun d'entre eux, les élèves travaillent dans une démarche interdisciplinaire afin de comprendre l'origine de la pollution de l'air sur leur territoire, d'étudier ses conséquences sur la santé et l'environnement et de réfléchir à l'élaboration de solutions adaptées.

Cette opération a été un succès, et le Territoire, en tant qu'adhérent à Airparif, peut tout à fait envisager ce type de collaboration sur son périmètre et s'appuyer sur l'expérience de l'association pour l'accompagner dans cette démarche.

➤ **Projet EQUIT'AIR : candidature à l'appel à projet européen AIU (Actions Innovatrices Urbaines) des villes de Villiers-sur-Marne et Nogent-sur-Marne**

Marie-Hélène Magne laisse la parole à Jean-Philippe Bégat pour exposer les principaux aspects de ce projet et les candidatures à l'appel à projet européen AIU de sa commune et de celle de Nogent-sur-Marne.

Le Projet EQUIT'AIR est une démarche qui vise à transposer les solutions expérimentées en milieu hospitalier (notamment l'hôpital Saint-Louis) à l'échelle d'un quartier en matière de qualité de l'air (intérieure et extérieure). Il s'agit de rendre l'air le plus sain possible, notamment via la ventilation, et de caractériser cela au sein d'un quartier. Il s'agit de rapprocher efficacité aéraulique et énergétique.

Les principaux objectifs de cette démarche sont les suivants :

- Intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur et extérieur à l'échelle du bâtiment, du projet d'aménagement et du Territoire
- Démarche globale de prise en compte du sujet de la qualité de l'air et de ses enjeux associés (santé, changement climatique, énergie, attractivité économique...) à l'échelle de l'aménagement.
- Projet qui associe la recherche scientifique sur la qualité de l'air intérieur / extérieur couplée à des expertises qui traitent des problématiques de santé publique ou encore de l'accompagnement psycho-social du changement des comportements liées à la maîtrise de la pollution de l'air

Villiers et Nogent ont donc décidé de s'associer pour proposer leur candidature au niveau européen pour la rénovation et / ou la réalisation de nouveaux quartiers (comme par exemple à Villiers le futur quartier Marne Europe) répondant aux objectifs du projet Equit'air.

Ces futures réalisations s'intègrent entièrement aux politiques sectorielles communales (mobilité, urbanisme..) et aux stratégies territoriales (PLUI, PCAET...). Paris Est Marne Bois a donc décidé de soutenir ces candidatures et de s'associer au projet avec pour objectif d'appliquer cette démarche à d'autres sites du Territoire. Pour rappel, Paris Est Marne&Bois a voté une délibération en ce sens lors du conseil de Territoire du 26 mars dernier.

Marie-Hélène Magne ajoute qu'il est donc tout à fait envisageable d'entamer un échange avec les communes qui le souhaitent pour identifier des sites candidats (écoles, crèches...). Le territoire aurait un rôle facilitateur et centralisateur pour ces projets qui seraient intégrés à notre PCAET. Pour cela elle propose de recevoir les partenaires du projet lors du prochain Comité de Pilotage. Elle termine en informant qu'une communication officielle sur le projet et les candidatures de Villiers-sur-Marne et Nogent-sur-Marne est actuellement mise en place.

➤ **Participation du Territoire au lancement d'une consultation internationale sur le devenir des autoroutes urbaines, du périphérique et des voies rapides du Grand Paris**

Il s'agit d'un projet, mené à l'initiative du Forum Métropolitain du Grand Paris, dans le cadre du chantier déjà engagé sur les mobilités 2030.

Les principaux points à retenir sont les suivants :

- **Objectifs** : mener des travaux pluridisciplinaires et multi partenariaux afin d'optimiser les autoroutes urbaines dans le Grand Paris, trouver des solutions communes sur la mobilité à long terme, optimiser la circulation dans le Grand Paris, réduire les différents types de pollution (polluants atmosphériques, nuisances sonores...)
- **Acteurs et partenaires** : les partenaires sont pour le moment l'AMIF, la ville de Paris et la MGP. Les services de l'Etat ont également été associés à cette consultation et le Préfet d'Ile de France a été mandaté par la Ministre des Transports pour suivre ces travaux. Les EPT sont envisagés comme de réels partenaires de ce projet pour compléter le rôle de la Région, de l'Etat et de la ville de Paris.
- **Déroulé du dispositif** : les travaux seront menés pendant 8 à 9 mois et exposés au grand public lors d'une exposition nationale prévue avant la période pré-électorale des municipales de 2020. Un site dédié sera mis en ligne avec une mise en valeur des partenaires et des Territoires associés.
- **Mode de fonctionnement et financement du projet** : création d'un Comité de Pilotage dédié avec pour membres les collectivités partenaires et les financeurs du projet (MGP, AMIF, ville de Paris) présidé par la Président du Forum et d'un Comité Technique en parallèle présidé par le Directeur Général du Forum.
- **Coût pour les collectivités partenaires** : les collectivités territoriales contactées pour participer à ce projet devront payer un « ticket d'entrée ». Celui-ci a été fixé à un montant de 30 000 euros pour les EPT

Madame Magne ajoute que cette consultation représente un enjeu très important pour notre Territoire et que le 1^{er} Comité de Pilotage se tiendra le jeudi 24 mai. Suite à celui-ci le projet sera

présenté aux Maires du Territoires lors du prochain Bureau. S'il est accepté, une délibération correspondante sera présentée au Conseil de Territoire du 25 juin 2018.

CONCLUSION

En fin de séance, Madame Magne fait un point sur le calendrier du PCAET. Les principaux points à retenir sont :

- 1^{er} atelier thématique PCAET : **avant l'été** (la date du 19 juin a été annoncée mais malheureusement des contraintes d'agenda nous obligent à modifier cette date. Une invitation vous sera adressée prochainement).
- Visite de la centrale de géothermie de Maisons-Alfort : **rentrée 2018**
- Visite du réseau de chaleur urbain de Fontenay-sous-Bois : **rentrée 2018**
- Organisation d'un voyage pédagogique pour les membres du Comité de Pilotage. Deux choix ont été proposés : éco quartier de Lille ou éco quartier de Bordeaux. N'hésitez pas à nous donner un retour sur vos préférences.
Ce voyage sera organisé avant l'automne.
- Prochain Comité de Pilotage : **septembre 2018**

Pour conclure, Marie-Hélène Magne remercie les participants pour leur présence à ce 1^{er} Comité de Pilotage et se réjouit de la dynamique qui se crée au niveau du Territoire sur les questions environnementales.